

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Du 16 février 2021



# LE DOB : Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales

#### **TABLE DES MATIERES**

#### Préambule

- I. Le Budget Principal
- A. Le contexte général : situation économique et sociale
  - 1) Situation Internationale et Nationale
  - 2) Situation de la commune de Nans-les-Pins
- B. Situation et orientations budgétaires de la commune
  - 1) Analyse rétrospective 2018 2020
  - 2) Les Orientations pour 2021
    - a) la section de fonctionnement
      - Recettes de fonctionnement
        - Fiscalité
        - o Concours de l'Etat
        - Autres recettes (produits des services, ...)
      - Dépenses de fonctionnement
        - Dépenses de personnel
        - Subventions
        - o Autres Dépenses de fonctionnement (produits des services, ...)
    - b) La section d'investissement
      - Recettes d'investissement
      - Dépenses d'investissement
        - -Projets structurants 2021
      - Encours
- **C. Les Ressources Humaines** 
  - 1) Structure des Effectifs
  - 2) Les Dépenses de personnel
- II. Le Budget Annexe "Caveaux du cimetière"
- A. Les orientations budgétaires pour 2021
  - 1) la section de fonctionnement
  - 2) La section d'investissement

# Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la commune.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des Conseillers Municipaux.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB est transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et fera l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016.

Le budget 2021 s'attachera à traduire les 3 finalités des grandes orientations municipales 2020-2025, à savoir :

- Poursuivre les investissements, conforter la modernisation, avec pour ambition de rester une ville unie, dynamique et à taille humaine.
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles, investir en faveur de la transition écologique, tout en accentuant l'ouverture de la ville à la nature.
- Conforter l'identité d'une ville touristique animée qui attire, cultive l'esprit de solidarité, entretient la convivialité.

# I. Le Budget Principal

En 2021, le budget de l'État continuera à subir les effets de la crise économique.

#### A. Le contexte général : situation économique et sociale

#### 1) Situation internationale et nationale

Une croissance française forte en 2021 à + 8 % après une année 2020 en net recul (-10%) en raison de la crise du coronavirus.

Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de - 7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 8 % en 2021.

Pour la France, une récession de -10% du PIB est constatée en 2020 provoquant un déficit public de 10.2%. L'impact de la crise a conduit au déploiement de mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité en 2021.

Intervient, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.

Le Plan de Relance vise un rebond de l'économie dès 2021 avec une croissance forte (+8%) qui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant crise.

# a. Loi de Finances pour 2021

La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

# 1. <u>Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour</u> 2021 :

Les dépenses publiques ont augmenté en 2020 afin de soutenir l'économie. Les principales mesures mises en place sont le financement du chômage partiel et des aides aux entreprises pour préserver l'emploi.

Les dépenses sont stabilisées en 2021. Les recettes devraient retrouver le niveau de 2019. Le déficit du budget de l'Etat devrait réduire de 20,18% par rapport à 2020, avec 152,8 Md€.

Le PLF 2021, confirme la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises.

- Baisse des impôts de production pérenne à hauteur de 10 Md€.
- Suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

#### Les collectivités locales incitées à porter le développement durable.

Le projet de Loi des Finances présente les dépenses en fonction de leur impact sur l'environnement.

Nouvelle classification des dépenses budgétaires en fonction de leur impact sur l'environnement, permettant d'évaluer la compatibilité du budget aux engagements de la France, en particulier l'accord de Paris.

Le concours de l'Etat à l'investissement local se poursuit avec un budget de 50,3 Md€ (progression de 1,2 Mds par rapport à 2020), suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Pour rappel, la suppression totale et définitive de la TH sur la résidence principale pour l'ensemble des contribuables suit le calendrier suivant :

- Phase 1: Une suppression totale à horizon 2020 pour 80 %des foyers.
- Phase 2: Une suppression totale à horizon 2023 pour les 20 % restants.

La taxe sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe sur les locaux vacants sont maintenues.

La réforme de la fiscalité directe locale aura un impact sur les dotations versées par l'Etat.

## Pause sur la DGF

La dotation globale de fonctionnement sera stable en 2021 avec 18,3 Md€ pour le bloc communal. La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale augmentent chacune de 90 M€.

#### **FCTVA**

L'enveloppe prévisionnelle est en hausse de 37 M€.

Le projet de simplifier et d'informatiser le traitement du FCTVA, attendu depuis 2018 devrait être progressivement opérationnel à compter du 1er janvier 2021.

#### Chiffres Clés

- Prévision de croissance (évolution PIB LF) de 1,30 %
- Evolution des prix hors tabac de 1,10 %
- L'objectif national maximal est de +1.2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement
- 10%: hypothèse de croissance pour 2020 et +8% de croissance en 2021
- -10,2 %: hypothèse de déficit public pour 2020, puis -6,7% en 2021
- +0.5 % : hypothèse d'inflation en 2020 (bien inférieur à 2019 compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de soutien à l'économie)
- +0,4 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2021 (6,3% en 2020)
- 43,8 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2021 en baisse par rapport à 2020 : 44,8%)

# 2) <u>Situation de la commune de Nans-les-Pins au terme de l'exercice 2020</u>

# A - Le compte administratif 2020

Les résultats présentent un excédent global de clôture de 2 786 669,21 €

# **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020	3 428 353,48 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2020	4 569 088,45 €
Excédent de l'exercice 2019	2 155 397,19 €
Résultat d'exécution de l'exercice 2020	3 296 132,16 €

# Section d'investissement :

Dépenses d'investissement de l'exercice 2020	5 708 299,74 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2020	5 456 439,18 €
Déficit de l'exercice 2019	257 602,39 €
Résultat d'exécution de l'exercice 2020	- 509 462,95 €

# Restes à réaliser en investissement :

Dépenses :	631 800 €
Recettes	242 255 €

Soit un résultat définitif d'investissement : - 899 077,95 €

# Les ratios budgétaires issus du budget principal

Ratios	Ratios / population	Nans-les-Pins	Moyennes des communes strate 3 500 à 5 000 habitants
1	Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	728 €	836 €
2	Produit des impositions directes en euros par habitant	578 €	452 €
3	Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	964 €	1 019 €
4	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement		292 €
5	Dette / population	194 €	782 €
6	DGF en euros par habitant	50 €	151 €
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	57,90%	53%

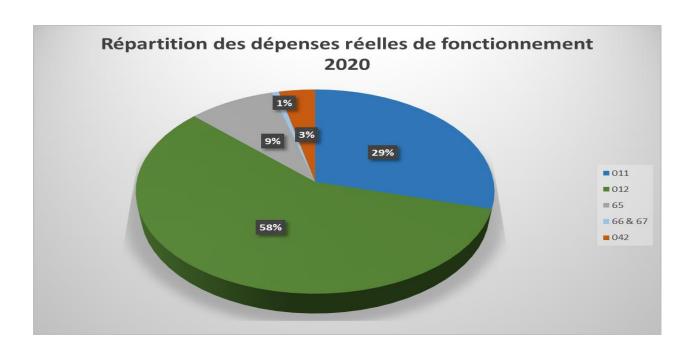
Base Insee population DGF 2017 : 4707 habitants

#### B - Répartition des recettes et dépenses réelles de fonctionnement 2020

Recettes réelles de Fonctionnement	Réalisé 2020
Produits des services et du domaine (chap. 70)	281 727
Impôts et taxes (chap.73)	3 275 423
Dotations et Participations (chap. 74)	439 591
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	422 577
Atténuations de charges (chap. 013)	74 581
Produits exceptionnels (chap. 77)	55 573 <b>4 557 588</b>
Recettes globales réelles de fonctionnement  Dépenses réelles de Fonctionnement	Réalisé 2020
Charges à caractère général (chap. 011)	1 002 204
Charges à de personnel (chap. 012)	1 985 347
Opérations d'ordre - transferts entre sections (042)	122 780
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	295 309
Charges financières et divers (chap. 66)	18 198
Charges exceptionnelles (67)	4 515
Dépenses globales réelles de fonctionnement	3 428 353

Soit + 119 492 € de recettes réelles de fonctionnement en 2020 (+ 2,71 %) par rapport à l'année 2019.

Les dépenses, ont globalement baissé de - 171 422 € en 2020 (- 4,76 %) par rapport à 2019. Les charges à caractère général (chapitre 011) ont diminué de - 237 312 € en 2020 (-19,15 %) par rapport à 2019. Seules les charges de personnel (chapitre 012) ont augmenté de + 97 602 € (+ 5,17%) par rapport à 2019.



#### B - Les orientations budgétaires 2021

Dans ce contexte National, la commune oriente ses priorités pour 2021 sur la poursuite de son renouvellement urbain et de la modernisation de ses équipements ainsi que la programmation d'actions en faveur de la vie sociale et du lien social. Elle maintient dans le même temps son engagement en faveur de la tranquillité publique et du développement durable.

# 1. Analyse rétrospective 2018 - 2020

Les perspectives financières ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

#### a. La section de fonctionnement

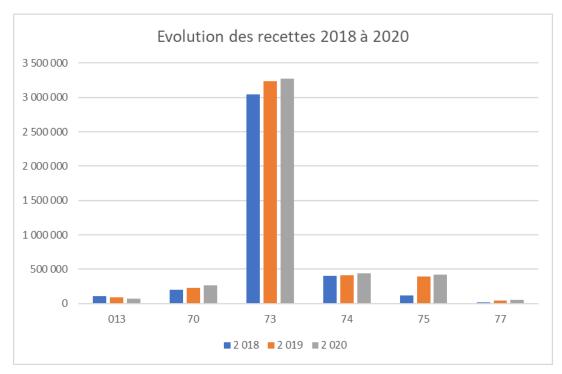
L'essentiel du recul des recettes tient à la crise sanitaire, notamment aux fermetures de services du premier semestre. Il est donc permis de penser qu'il sera ponctuel.

De moindres dépenses ont été enregistrées en fonctionnement, en raison de l'annulation de nombreux évènements, néanmoins les pertes de recettes, notamment tarifaires, n'ont pas eu d'effet sur les recettes de fonctionnement.

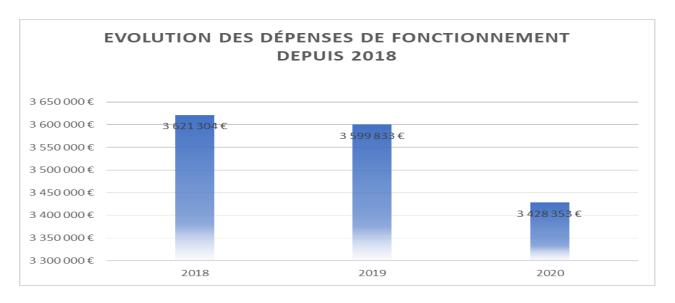
#### Les recettes de fonctionnement 2018 à 2020

# Recettes réelles de fonctionnement en € (hors 002)

Chapitre	2 018	2 019	2 020
013	107 609	93 394	74 581
70	200 162	229 677	281 727
73	3 041 822	3 231 346	3 275 423
74	406 169	408 971	439 591
75	117 200	397 663	422 576
77	15 984	43 104	55 573
Total	3 888 946	4 404 155	4 557 588



Structure des dépenses courantes en 2020 (hors prélèvement sur recettes)



Chapitre	2 018	2 019	2 020
<b>011-</b> Charges à caractère général	1 071 373	1 239 516	1 002 204
<b>012-</b> Charges de personnel	2 008 261	1 887 745	1 985 347
<b>65-</b> Autres charges de gestion courante	423 215	300 160	295 308
66 -Charges financières	19 239	21 681	18 198
67-Charges exceptionnelles	3 642	1 300	4 515
<b>042-</b> Dotations aux provisions et aux dépréciations	95 574	149 432	122 780
Total	3 621 304	3 599 833	3 428 353

# 1. Les orientations pour 2021

# Le contexte financier local du budget communal pour 2021 :

Les orientations budgétaires principales sont :

- Rationaliser nos dépenses de fonctionnement
- Maîtriser la masse salariale
- Maintenir les taux d'imposition
- Poursuivre les investissements communaux

#### a- SECTION DE FONCTIONNEMENT

# Les recettes de fonctionnement

002 - Excédent reporté	2 397 124 €
013 - Atténuations de charges	46 200 €
70 - Produits de services, du	187 600 €
domaine et ventes diverses	187 600 €
73 - Impôts et taxes	3 066 574 €
74 - Dotations, subventions et	435 266 €
participations	435 200 €
75 - Autres produits de gestion	85 000 €
courante	85 000 <del>€</del>
77 - Produits exceptionnels	6 346 €
042 - opérations d'ordre	8 116 €
TOTAL	6 232 226 €

2021, maintien de la prudence sur l'évaluation des recettes.

Y participent notamment les dispositions prévues par les Lois de Finances, l'évolution de la crise sanitaire, l'évolution des services à la population, l'augmentation des bases des impôts directs fixés par les services fiscaux, la modification structurelle des participations reçues.

Les principales évolutions des recettes se présentent comme suit :

Le chapitre des dotations et participations seront stables.

<u>La Dotation Globale de Fonctionnement</u> (DGF), principale dotation allouée par l'Etat, après avoir baissé fortement ces dernières années, la DGF a légèrement augmenté en 2020. Elle est proportionnelle à la population, et devrait donc suivre une légère évolution en 2021.

<u>L'atténuation des charges</u> représente le remboursement salarial des emplois aidés, ainsi qu'en matière de congé maladie des agents territoriaux. L'évolution de ce chapitre varie selon les absences des agents.

<u>Les produits de service</u>, le montant varie en fonction du nombre d'usagers pour l'utilisation de certains services publics : cantine scolaire, centre aéré...

Les recettes fiscales, en dehors des taux d'imposition votés et appliqués par chaque Commune et Département, la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, égale à la moitié de la valeur locative cadastrale, est actualisée chaque année en fonction de l'inflation. Pour le coefficient de revalorisation forfaitaire 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux, ...).

En 2021, les personnes encore assujetties à la taxe d'habitation sur leur résidence principale ne verront aucune majoration de leur base d'imposition. Cette revalorisation des bases ne sera appliquée que pour les propriétaires qui payent la taxe foncière.

# Taux des recettes fiscales 2021

#### Pour la 11ème année consécutive, la commune n'augmentera pas les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal vote uniquement les taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier nonbâti. Le taux 2019 de la taxe d'habitation est gelé entre 2020 et 2022.

- 26,02 % pour la taxe du foncier bâti
- 50,03 % pour la taxe du foncier non bâti

Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation est gelé à 13,57 %.

Le calcul de la taxe d'habitation perçue par chaque commune : Le montant de compensation versé à chaque commune en 2021 sera égal à la somme des trois termes suivants :

- Le produit entre les bases communales de taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020
- Les compensations d'exonérations de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune
- Le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de la commune

L'attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

#### Les dépenses de fonctionnement

022- Dépenses imprévues	250 000 €
023 - Transfert à la section	1 970 321 €
d'investissement	
011 - Charges à caractère	1 425 272 €
général	
012 - Charges de personnel	2 126 900 €
65 - Autres charges de gestion	315 300 €
courante	
66 - Charges financières	16 149 €
67 - Charges exceptionnelles	11 000 €
042 - Dotations aux provisions	117 284,43 €
et aux dépréciations	
TOTAL	6 232 226 €

Depuis quelques années la collectivité fournit des efforts de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement pour absorber la diminution des dotations de l'Etat et maintenir un niveau d'épargne brute nécessaire à sa capacité d'investissement.

Les principales charges sont les suivantes :

- <u>Les charges à caractère général</u>: (gestion des écoles, restaurants scolaires et périscolaire, énergies, eau, assurances, entretien de la voirie et des espaces verts)

<u>Les charges de personnel</u> :(salaires, cotisations, assurances...) :

En 2021, les charges de personnel prennent en compte l'évolution :

- Glissement Vieillesse et Technicité
- La reprise des revalorisations de carrières dans le cadre du PPCR
- La revalorisation du régime indemnitaire RIFSEEP (obligatoire tous les 4 ans)
- Les absences de longue durée et l'impact des recrutements sur l'année 2020
- Nous avons également prévu une enveloppe supplémentaire pour le recrutement d'un contrat d'apprentissage et deux stagiaires de longue durée. La masse salariale devrait subir une évolution d'environ + 6 %.

<u>Dotations aux amortissements et aux provisions</u>: (opérations d'ordre passées entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, (les écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement)

Les charges de gestion courante : (Indemnités des Elus, subventions aux associations, etc.).

<u>Les subventions aux associations</u>: L'enveloppe pour les subventions aux associations sera maintenue au niveau de 2020 afin de préserver le tissu associatif et continuer à dynamiser le territoire.

<u>Les charges financières</u> :(intérêts des emprunts, ICNE) : Stabilité de la charge financière.

Absence d'emprunt en 2020. <u>Il n'est pas prévu de nouvel emprunt sur 2021</u>.

L'Etat incite les collectivités à réaliser des économies sur la période 2018-2022, la Municipalité de Nans-Les-Pins n'a pas attendu ces demandes Gouvernementales pour réagir. Ainsi, pour rappel les dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2018 à 2020 ont baissé en moyenne de 5,3 %.

#### **b. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### Recettes d'investissement

Une épargne brute de l'ordre de 1,97 M€ en 2021 en augmentation par rapport à 2020.

# A laquelle s'ajoute :

- > 899 K€ d'affectation du résultat 2020
- > 179 K€ de recettes attendues (FCTVA, Taxe d'aménagement, ...)
- > 570 K€ de subventions attendues (DSIL, DETR, Département)
- > 117 K€ d'Amortissements

# **Dépenses - PROJETS STRUCTURANTS 2021**

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent : À 2,7 M€

#### PROJETS MAJEURS D'INVESTISSEMENT POUR 2021 :

Agrandissement école maternelle et cantine	957 K€
Acquisition d'immeuble	370 K€
Acquisition de terrains	215 K€
Travaux de voirie	254 K€
Matériel roulant	68 K€
Matériel scolaire	40 K€
Matériel divers	75 K€
Tennis création : Eclairage et courts de Padel :	54 K€
Travaux sur bâtiments communaux	60 K€
Etude projet d'agrandissement garage services techniques	10 K€
Boulevard de la Mecque	200 K€
City stade	144 K€
Mise en sécurité de l'église	27 K€
Programme d'économie d'énergie	95 K€

# **ENCOURS 2021**

# Une dette proportionnée aux moyens de remboursement

Un encours de 911 271 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021, représente 194 €/habitant pour une moyenne strate de 782 € (sources Insee 2018).

Le ratio demeure donc plus que satisfaisant malgré la crise sanitaire subie en 2020.

#### C - Les ressources humaines 2021

#### Compléments d'informations obligatoires sur le personnel (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT)

# Répartition des dépenses du personnel

Au 01/01/2021, la Commune recense 49 agents permanents, dont :

- 48 fonctionnaires titulaires et stagiaires (dont 2 agents en congé maladie de longue durée et 4 agents en congé maladie ordinaire (dont 2 en maternité) et 1 en accident de travail).
- 5 agents contractuels (remplacement d'agents en maladie ou occupant un emploi non permanent).
- 1 contrat d'apprentissage.
- 1 agent en disponibilité pour convenance personnelle.

Les agents de catégorie C, comme dans la plupart des communes, sont majoritaires, à 93,75 % du total des agents permanents (seulement 3 Cadres A).

Répartition par Filières :

Filière administrative	12
Services techniques	14
ASVP	3
Services écoles, restaurants scolaires	11
Filière ATSEM	3
Filière Police Municipale	5
Filière Culturelle	1

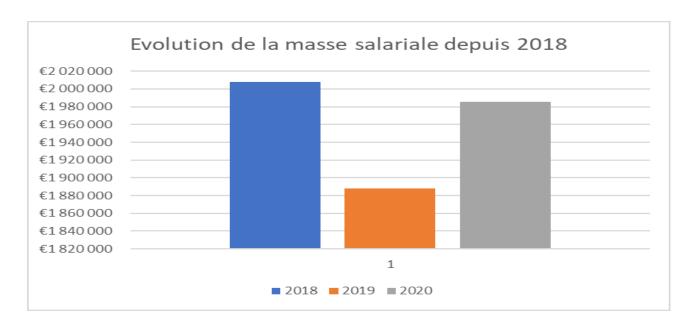
#### **Evolution de la masse salariale:**

Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération : Au premier janvier 2021, le tableau des effectifs municipaux est le suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DONT : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel de DGS	Α	1	1	0
Attaché principal	Α	1	1	0
Attaché	Α	2	1	1
Adjoint administratif Principal de l <sup>ère</sup> classe	С	6	6	1
Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	3	3	1
Adjoint administratif	С	1	1	0

FILIERE TECHNIQUE					
Agent de Maîtrise Principal	С	1	1	0	
Adjoint technique Principal de l <sup>ère</sup> classe	С	5	5	0	
Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	8	8	1	
Adjoint technique	С	15	14	0	

ATSEM						
ATSEM Principal de 2ème classe	С	7	5	0		
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-Chef Principal	С	4	4	0		
Gardien Brigadier	С	2	1	0		
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	2	1	1		
Adjoint du Patrimoine	С	1	0	0		
TOTAL EFFECTIFS		59	48	0		



# II. Le Budget Annexe "Caveaux du cimetière"

# CA 2020:

Les résultats présentent un excédent global de clôture de :

Section de fonctionnement :	71 065 ,78 €
•Dépenses :	148 914,22 €
•Recettes :	148 914,22 €
•Résultat d'exécution de l'exercice 2020 :	0 €

# **Section d'investissement :**

•Résultat d'exécution de l'exercice 2020 : 71 065,78 €

# A. Les orientations budgétaires pour 2021

L'ouvrage est neuf il n'y aura donc pas de travaux à prévoir cette année.

Pour information en 2020 voici le détail des caveaux vendus :

- -5 caveaux 6 places à 3903 € sur 16 construits
- -2 caveaux 4 places à 3099 € sur 14 construits
- -4 caveaux 2 places à 2535 € sur 10 construits.